



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5452

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention cadre.

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5452 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 60 000 EUROS AU COMITE DES FETES DE LA VILLE DE LYON ET DE LA METROPOLE DE LYON - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE. (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon dont le siège social est situé 39 rue Thomassin à Lyon 2<sup>e</sup>, a pour objet de centraliser toutes les activités propres à concourir directement à la prospérité de la ville de Lyon, de son commerce, de son industrie, notamment en organisant lui-même des manifestations, en coopérant avec d'autres associations.

L'association propose chaque année des spectacles, des animations historiques et des défilés qui ont pour vocation d'animer la ville de Lyon.

Sa vocation l'a amenée à organiser entre autres, deux manifestations traditionnelles bien ancrées dans la cité sur l'histoire de Lyon : la « Cérémonie de Prestation de Serment sur la Charte Sapaudine de 1320 », qui fêtera ses 700 ans en 2020 et la « Fête des Bannières du Monde ».

La semaine du 11 mai 2020, le comité des fêtes perpétuera la tradition historique des Pennons de Lyon en célébrant les 700 ans de la charte Sapaudine de 1320, acte instigateur de l'indépendance des Lyonnais :

- signature de la Charte par les lycéens, collégiens, scolaires,
- exposition dans l'Atrium de l'hôtel de Ville « les Pennons dans les quartiers de Lyon »,
- cérémonie de prestation de serment en costumes,
- rassemblement des compagnies artistiques et des Pennons de Lyon, spectacle des lanceurs de drapeaux italiens place Bellecour,
- grand défilé en costumes de la place Bellecour à la place Saint Jean.

Le samedi 16 et le dimanche 17 mai, aura lieu la fête de la Renaissance, tradition festive destinée à communiquer sur l'histoire de Lyon et des Lyonnais sur les thèmes de l'identité, de l'indépendance, de la liberté, des savoirs faire, de la solidarité dans le respect des différences.

Pour cette grande fête populaire à caractère historique, les visiteurs, les touristes passionnés ou amateurs d'histoire seront invités à découvrir le patrimoine du Vieux Lyon entre Saint Paul et Saint Georges, accompagnés par les habitants, les associations, les commerçants à travers des jeux, des danses, des saynètes, des duels et des farces animés par les Pennons Lyonnais et des artistes de compagnies professionnelles ou amateurs.

Les rues, places et autres espaces de Lyon seront ainsi animés et mis en valeur.

L'objectif de ces animations est aussi l'occasion de promouvoir les métiers d'art et métiers anciens de Lyon et du Lyonnais, dont certains restent actifs aujourd'hui : calligraphes, céramistes, ébénistes, dentelliers, costumiers, écrivains publics, ou bien tailleurs de pierre et joailliers.

En septembre 2020, la 17<sup>e</sup> édition de la Fête des Bannières réunira dans un vaste défilé de musiques et de danses traditionnelles en centre Presqu'île, les citoyens du monde issus d'associations étrangères et d'Outre-mer, rassemblés à travers les symboles de leur pays : drapeaux et bannières, ainsi que certaines troupes ou fanfares de villes ou régions partenaires étrangères. Cet événement convivial met ainsi à l'honneur la diversité des cultures et des communautés étrangères présentes dans notre région.

La Ville de Lyon souhaite soutenir et encourager les activités du comité des fêtes qui sont autant de manifestations destinées aux Lyonnais et aux touristes. Ces animations contribuent à la valorisation et au rayonnement de la Ville de Lyon, elles participent également à l'attractivité du territoire et à la politique d'accueil d'événements.

En 2019, l'association a reçu une subvention de 60 000 euros de la Ville de Lyon, par délibération n° 2019/4628 du 25 mars 2019.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, il est proposé de lui allouer une subvention de 60 000 euros.

Une convention cadre est renouvelée pour l'année 2020 et permettra de fixer les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4628 du 25 mars 2019;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement de 60 000 euros est allouée au Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, sis 39 rue Thomassin à Lyon 2<sup>e</sup>.
- 2- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2020 de la Direction des Evènements, code service 10230, opération AUTEVEN, programme GRANDSEVEN, ligne de crédit 61751, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT